



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Loyers

Question écrite n° 45147

Texte de la question

M. Jean-Claude Lemoine attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur certaines dispositions actuellement applicables en matière d'expulsion locative. En effet, en l'état actuel du droit, il ne semble pas possible au propriétaire de faire procéder à l'exécution d'une décision de justice passée en force de chose jugée ordonnant l'expulsion, lorsque l'occupant a, de sa propre initiative, déserté les lieux sans, bien évidemment, rendre les clés et verser les sommes réclamées. Le propriétaire se trouve alors dans une situation paradoxale puisqu'il ne peut pas récupérer son appartement en l'absence d'expulsion effective, alors que le logement est en réalité vide. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer les procédures existantes pour remédier à une telle situation et, à défaut, les mesures que le Gouvernement envisage de prendre.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que les mesures d'expulsion sont réglementées par la loi du 9 juillet 1991 portant réforme des procédures civiles d'exécution et le décret no 92-755 du 31 juillet 1992 pris pour son application. Il ressort de ces textes que, dans le cas signalé, l'huissier de justice chargé de l'exécution de la décision ordonnant l'expulsion peut, deux mois après la délivrance d'un commandement d'avoir à libérer les locaux, procéder à l'ouverture des portes, dans les conditions prévues par l'article 21 de la loi précitée, pour vérifier les renseignements dont il dispose suivant lesquels le logement n'est plus occupé.

Données clés

Auteur : [M. Lemoine Jean-Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45147

Rubrique : Baux d'habitation

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1996, page 5998

Réponse publiée le : 24 février 1997, page 976